

Pau, le 02 avril 2021

Division 1<sup>er</sup> degré  
Alice GUERRI  
Gestion collective  
Affaire suivie par :  
Anne Marie COLIN  
Marion GUERIN  
Tél : 05 59 82 22 15  
Mél : ce.ia64-col1d@ac-bordeaux.fr

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants,  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école publique,  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement  
spécialisé,  
Mesdames et Messieurs les principaux de collège,  
Monsieur le directeur de la MDPH,  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale

*Pour communication immédiate à l'ensemble des  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré public.*

**Objet** : Mouvement intra départemental 2021 des personnels enseignants du 1er degré public

1. Calendrier des opérations
  2. Dispositif d'information
  3. Accès au serveur pour la formulation des vœux
  4. Modalités de transmission des dossiers
- Annexe 1 – Lignes directrices de gestion académiques  
Annexe 2 – Vademecum  
Annexe 3 – Eléments du barème  
Annexe 4 – Formulaire unique mouvement  
Annexe 5 – Carte des vœux larges, carte des zones vœux géographiques  
Annexe 6 – Listes des postes et des écoles à spécificités consultables (consultable à l'ouverture du serveur)

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 introduit dans la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat des dispositions prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion afin de fixer notamment les orientations générales de la politique de mobilité de l'administration.

Le mouvement intra départemental des enseignants du 1er degré public est organisé selon des modalités décrites dans ces lignes directrices de gestion académiques en matière de mobilité.

La présente note de service vise à préciser les éléments du calendrier propres à la campagne de mobilité des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public des Pyrénées-Atlantiques en vue de la rentrée scolaire 2021. Elle comporte 6 annexes.

## 1. Calendrier des opérations

Opérations	Dates	Observations
Réunion d'information des enseignants	7 et 8 avril 2021	Visio conférence
Saisie des vœux sur MVT1D	Du 27 avril à midi au 11 mai 2021 à midi	
Envoi des pièces justificatives relatives aux bonifications	11 mai 2021 au plus tard	
Envoi du 1er accusé de réception	11 mai 2021	Cet accusé ne comprend pas le barème.
Envoi du 2ème accusé de réception	26 mai 2021	Cet accusé comprend le barème.
Période de vérification du barème par les participants	26 mai 2021 au 8 juin 2021 à midi	Les demandes de corrections éventuelles devront parvenir le 8 juin au plus tard.
Envoi de l'accusé de réception avec le barème définitif	11 juin 2021	
Publication des résultats du mouvement 2021	À partir du 18 juin 2021	

## 2. Dispositif d'information

Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité, un service d'aide et de conseil personnalisés est mis à leur disposition pour les informer à toutes les étapes de leur demande.

Les candidats à une mutation intra départementale ont accès à une cellule d'accueil téléphonique départementale en appelant le 05 59 82 22 15 ou le 05 59 82 22 56 du 27 avril au 11 mai 2021 du lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00.

## 3. Accès au serveur pour la formulation des vœux

Les demandes doivent être formulées sur l'application MVT1D via I-Prof, accessible depuis le site internet de la DSDEN 64, rubrique < Accès rapides ARENA >.

Les personnels se muniront de leur compte utilisateur et de leur mot de passe de messagerie académique pour se connecter à MVT1D.

**NB : Les candidats qui intègrent l'académie de Bordeaux à l'issue du mouvement inter académique doivent utiliser le portail ARENA de leur académie d'affectation en 2020-2021.**

Il est rappelé que le barème qui apparaît lors de la saisie des vœux correspond aux informations déclarées par le candidat et ne constitue pas le barème définitif.

Les participants au mouvement sont invités à renseigner avec la plus grande attention leur dossier de mutation et à fournir, le cas échéant, les pièces justificatives prévues par le barème.

J'appelle particulièrement votre attention sur le fait qu'en l'absence des pièces justificatives prévues par le barème, les bonifications demandées ne pourront être octroyées.

#### 4. Modalités de transmission des dossiers

Le 11 mai 2021, après la fermeture du serveur MVT1D, les accusés de réception de demande de mutation seront transmis directement aux candidats sur la boîte électronique indiquée lors de la saisie des vœux.

Les délais de retour des documents étant contraints, il est fortement recommandé aux candidats de préparer leurs pièces justificatives dès le début de la période de saisie des vœux.

Les pièces devront être envoyées au plus tard le 11 mai 2021 à la DSDEN 64-Division 1er degré (le cachet de la poste faisant foi).

En cas de besoin, les candidats pourront obtenir des informations en écrivant à l'adresse électronique suivante : [cellulemouvement1erdegre64@ac-bordeaux.fr](mailto:cellulemouvement1erdegre64@ac-bordeaux.fr)

François-Xavier PESTEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top, followed by a series of smaller loops and a long horizontal stroke extending to the right.